

65

Commission permanente  
Séance du 12 février 2024



Rapporteur : Mme COURTIGNÉ

49125

12 - Aménagement et développement des territoires

**Fonds de solidarité territoriale**

Le lundi 12 février 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

**Absents et pouvoirs :** M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEAUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h00.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative au vote du budget primitif ;

## Expose :

Depuis 2010, le Fonds de solidarité territoriale est l'outil qui permet au Département de soutenir les communes de moins de 2 000 habitants les plus fragiles dans la réalisation de leurs projets locaux, à travers des aides à l'ingénierie et à l'investissement.

Il concrétise la volonté du Département d'Ille-et-Vilaine d'apporter une réponse adaptée aux besoins des habitants en matière d'équipements et services de proximité, dans un esprit de solidarité territoriale et financière. Doté au budget primitif 2023 de 3 600 000 euros, le Fonds de solidarité territoriale affirme le critère de solidarité territoriale en apportant un soutien plus significatif aux communes les moins peuplées. Il s'adresse par principe aux communes de moins de 2 000 habitants à modulation positive.

Cependant, pour la réalisation d'études globales, sont éligibles les communes de 2 000 à 10 000 habitants à modulation positive ainsi que toutes les communes de moins de 2 000 habitants.

A ce titre, les bénéficiaires peuvent prétendre à un soutien financier du Département de :

- 20, 25, 30 % modulés selon leur population pour les travaux concernant les salles communales à usage d'animation, les églises et chapelles, les travaux liés à une étude globale et pour les équipements enfance-jeunesse et les équipements de vie sociale ;
- 10 % modulés lorsqu'il s'agit d'un premier équipement d'assainissement collectif et 10 % non modulés lorsque cela concerne des équipements complémentaires comprenant également des extensions, réhabilitations des ouvrages d'épuration ;
- 50 % non modulés pour les études préalables.

L'ensemble de ces aides est plafonné, avec des plafonds de subvention qui diffèrent selon les dispositifs.

14 dossiers sont présentés :

### **Territoire de l'agence départementale du Pays de Saint-Malo (A1)**

- commune de Sains - étude sanitaire de l'église pour un montant de 3 907,04 euros ;
- commune de Trans-la-Forêt - étude sanitaire de l'église pour un montant de 3 716,55 euros ;
- commune Le Tronchet - travaux dans le presbytère pour un montant de 22 820,38 euros ;
- commune de Cherrueix - aménagement de la rue Théophile Blin pour un montant de 21 411,68 euros ;

### **Territoire de l'agence départementale du Pays de Fougères (A2)**

- commune de Saint-Georges-de-Reintembault - travaux de rénovation du clocher de l'église pour un montant de 6 200,53 euros ;
- commune de Luitré-Dompierre - travaux de sécurisation du Saut Roland et embellissement de l'entrée du bourg pour un montant de 50 000 euros ;
- commune de Saint-Ouen-des-Alleux - rénovation de locaux en maison de jeunes pour un montant de 59 498,72 euros ;
- commune de Parigné - aménagement d'un terrain de loisir intergénérationnel pour un montant de 150 000 euros ;

### **Territoire de l'agence départementale du Pays de Brocéliande (A6)**

- commune de La Nouaye - création d'un city park pour un montant de 34 614,14 euros ;
- commune de Bréal-sous-Montfort - étude prospective de développement petite ville de demain pour un montant de 14 490 euros ;

## Territoire de l'agence départementale du Pays de Redon - Vallons (A8)

- commune Les Brulais - travaux d'aménagement et de requalification urbaine à vocation intergénérationnelle pour un montant de 15 264,43 euros ;
- commune de Lieuron - aménagement d'un espace intergénérationnel pour un montant de 99 738,54 euros ;
- commune de Saint-Just - travaux d'aménagement du bourg pour un montant de 53 989,57 euros;
- commune de Saint-Malo-de-Phily - rénovation de la salle Picasso pour un montant de 150 000 euros.

### Décide :

- d'attribuer 14 subventions pour un montant total de 685 651,58 euros, au titre du Fonds de solidarité territoriale, détaillées dans les tableaux joints en annexe.

### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 février 2024

ID : CP20242108

Pour extrait conforme